



Supply Chain

Disponibilité
Représentativité
Juridique
Légitimité
Statut
SNEC
Accords
Valeurs
AGIR
Evolution
Respect
ENSEMBLE
Négociations



PRIME
PEPA

Les télétravailleurs exceptionnels des entrepôts Supply Chain ne doivent pas être oubliés ...

Sur l'ensemble des établissements de la Supply Chain (hors Siège), les directions locales se sont adaptées et ont suivi les recommandations gouvernementales pour réaliser du télétravail exceptionnel là où cela était possible (voire même impossible).

Cette organisation du travail, mise en place tout au long du confinement, a permis de mettre en sécurité nos collègues tout comme les arrêts de travail des personnes vulnérables.

Suite à la décision unilatérale de la direction de Carrefour Supply Chain du 30 avril 2020, portant institution de la PEPA, le SNEC estime que les salariés mis **progressivement** en télétravail **après** le 12 mars sont éligibles. En effet, ils ont travaillé au sein d'un entrepôt dans lequel les conditions de travail ont été exceptionnelles en raison de la crise sanitaire liée au covid-19 et ce, au cours de la période comprise entre le 12 mars (date de début de l'urgence sanitaire) et le 3 mai 2020 inclus.

Le SNEC estime que les salariés mis en télétravail progressivement après le 12 mars ont permis de poursuivre les activités de l'entreprise et pour certains en gardant leurs enfants ou en n'étant pas arrêtés de travail du fait de leur vulnérabilité.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27